

CHAPITRE VIII

Conclusions générales

J'ai fouillé plus de trois cents crânes de criminels; il m'en est passé par les mains plusieurs centaines ayant appartenu à d'honnêtes gens. Eh bien, je déclare qu'il est impossible à l'œil le plus exercé de dire : Ce crâne est celui d'un scélérat, cet autre est celui d'un honnête homme. Que le premier porte l'empreinte plus souvent que le second d'une défectuosité anatomique, peut-être; mais à ce point de vue, je puis dire encore que le crâne du malfaiteur moins que celui du crétin ou de l'idiot se distingue du crâne de l'homme normal.

Au point de vue craniologique, le crâne de l'assassin ne forme donc pas plus un type particulier que l'assassin lui-même ne forme un type anthropologique spécial. J'en dirai autant de la physionomie du bandit, qui, si elle est souvent grossière, ne porte cependant pas en elle-même le cachet certain de la mal-honnêteté et de la scélératesse.

Si j'en juge par les cerveaux de meurtriers que j'ai étudiés ou que j'ai pu voir, je puis également conclure que par aucun caractère spécial, net, tranché, constant, décisif, l'encéphale du criminel ne se distingue du cerveau du reste des hommes. Aucun caractère particulier, aucune association de caractères, soit de la tête osseuse, soit de l'encéphale, ne permet donc de prévoir l'assassin.

Je ne veux point dire par là que le criminel, au point de vue cérébral, au point de vue psychique, soit conformé comme tous les individus de sa race et de la société dont il fait partie. Certes, s'il en était ainsi, il ne se livrerait pas plus que le reste de la population qui vit dans les mêmes conditions que lui à des actes répréhensibles, à des forfaitures, à des meurtres, à des assassinats. Incontestablement chez lui la volonté a perdu une partie de son empire; c'est la bête qui domine avec ses instincts grossiers, ses désirs violents, ses impulsions autoritaires et subites, et ne sait pas résister aux sollicitations extérieures ou intérieures.

Cet état anormal de la cérébralité est incontestablement en rapport d'effet à cause avec l'organisme cérébral lui-même; car tout phénomène psychique a pour corollaire obligé, fatal, une vibration, un ébranlement, un courant nerveux, et celui-ci est ordonné, est dirigé par le jeu même du mécanisme nerveux qui répond et réagit lui-même selon sa constitution propre élémentaire. Mais ce mécanisme dont le fonctionnement, qui aboutit au raisonnement et à l'action volontaire, soit active, soit inhibitrice, chez les uns (normaux) et à l'action impulsive, brutale, chez les autres (criminels, épileptiques, fous, hystériques, déséquilibrés, dégénérés, etc.), n'est pas décelable macroscopiquement. Jusqu'alors même le microscope le plus pénétrant est resté impuissant dans ce genre de recherches, et c'est à peine si la psychophysiologie a pu y débrouiller quelques-uns des principaux mouvements.

Il y a donc quelque chose dans l'organisme nerveux du criminel d'instinct qui ne fonctionne pas comme à l'habitude et contre lequel le sujet, en vertu du déterminisme scientifique, ne peut rien.

Est-ce à dire que le crime soit inscrit dès l'origine dans le cerveau du criminel? Ce serait accepter la doctrine du criminel-né et la théorie atavistique du crime, mais loin de moi cette pensée.

Mais si l'acte criminel n'est pas inscrit dans l'organisation cérébrale de l'assassin, s'ensuit-il que dans cette organisation il n'y ait pas tout ce qu'il faut pour le faire éclater si les circonstances s'y prêtent un jour? Je le crois, car, le milieu social lui-

même, avec la mauvaise éducation et le mauvais exemple, la pauvreté et la misère, l'amour et la haine, la jalousie et l'insatiable désir de la jouissance, est incapable à lui seul le plus souvent de décider le crime. S'il en était ainsi, l'armée du crime serait autrement nombreuse, encore qu'elle soit déjà pas mal étendue; car combien de déshérités de la fortune dans notre civilisation n'ont-ils pas été élevés au milieu du vice, au sein du mensonge et de l'hypocrisie, dans la fange des faubourgs, dans le milieu immonde des cabarets et des bouges! Toute cette population, le grand nombre peut-être, ne succombe pas à la tentation cependant et résiste à la contagion. Et s'il en est ainsi, c'est je crois parce que le terrain n'est pas assez mauvais, quelque paradoxal que soit ce mot, pour y laisser germer le mauvais grain, la graine qui fait le malfaiteur et le scélérat.

L'acte criminel, comme tout autre acte, dérive de la mise en jeu de l'excito-motricité, c'est-à-dire qu'il dérive d'une impulsion. Que cet acte soit un vol, un meurtre, un viol, il est sollicité par une sensation présente ou remémorée ou par une série de sensations élaborées dans le cerveau, qui finalement ordonnent le déclenchement de l'appareil moteur. Dans le cerveau bien équilibré, entre les sollicitations de la sensibilité et l'impulsion qui commande le mouvement, il y a un travail intermédiaire qui aboutit à la réflexion et au jugement, et qui peut modérer ou apporter un frein aux incitations de la sensation provenant de l'extérieur (impression perçue) ou de l'intérieur (sentiment). Chez le criminel, au contraire, il semble que ce travail intermédiaire aux organes de la sensibilité et de la motricité soit troublé; il semble que le frein régulateur manque et que la raison est incapable de rester maîtresse de la sensibilité et de diriger l'impulsion exécutive selon la règle commune. L'organe cérébral est trop imparfait pour rectifier les déterminations réflexes qui restent ainsi comme irrésistibles. Comme dans le délire passionnel ou hallucinatoire, l'imperfection des opérations cérébrales abandonne l'individu aux sollicitations des impressions extérieures et intérieures, et l'impulsion se produit sans retenue et aboutit à l'acte délictueux. Il ne résiste pas à ses envies, il en a conscience mais il les subit comme malgré lui. C'est ainsi qu'il y a des monomanes du vol,

des attentats à la pudeur. Mais si la passion, mobile du crime, suffit à l'expliquer, elle ne le justifie pas. Aucun criminel au reste n'invoque la *nécessité* des motifs pour se disculper.

La récidivité marque bien, ainsi que le remarque Corre, l'ébranlement facile et particulier des centres impulsifs des délinquants, non contenus par un raisonnement suffisant ou mal adapté aux conditions sociales, tout entiers dominés par l'égoïsme ignorant et grossier, le besoin intense et brutal, l'amour immodéré de la possession. Ces natures paresseuses, « qui ne sentent pas le mal, alors même qu'elles le comprennent », qui loin d'éprouver le repentir et le remords, déclarent « que le crime est une belle chose » et en tirent une fausse vanité, ne sauraient hésiter à répéter des actes devenus pour elles des habitudes et presque des satisfactions nécessaires (Corre) (1). C'est là une sorte d'automatisme professionnel, que la tendance physiologique à la répétition des mêmes actes explique parfaitement, et qui, en l'espèce, n'est pas sans quelque relation avec une défectuosité psychique.

Gelui qui depuis longtemps est voué au même travail, aux mêmes occupations, qui vit dans un même milieu en subit peu à peu l'influence. C'est dans ce sens qu'on peut dire qu'il existe un type criminel, et ses caractères sont consécutifs à la pratique du crime, comme tous les cachets professionnels sont consécutifs à la profession. Mais des tendances individuelles innées ne peuvent-elles pas provoquer le crime ? N'est-il pas démontré qu'une tare cérébrale d'ordre fonctionnel, sinon pathologique, gêne le jeu normal de la machine chargée de régler nos actions ? N'avons-nous pas relevé des anomalies crâniennes, des retards dans la perception sensitive, des imperfections dans les organes des sens qui concordent avec une déviation dans le courant normal de l'influx nerveux ? Cette déviation quelle est-elle exactement ? Quelles sont les lois de sa production ? On l'ignore, mais il n'est pas douteux qu'elle intervienne dans la genèse du crime chez les criminels d'instinct, — car même en criminologie les lois physiologiques du *Déterminisme* imposent leur volonté.

(1) Corre, *Les Criminels*, p. 306.

Le *criminel-né* est un mythe et le type criminel est une fiction. On ne naît pas criminel, dit Proal (1), on le devient. Soit, mais on peut naître avec de mauvais penchants qui, mal réfrénés par une éducation vicieuse et de mauvaises exemples, conduisent au crime. Le criminel n'est pas un malade, ce n'est ni un fou, ni un épileptique, ni un névrosé, ni un dégénéré, je veux bien ; ce n'est pas un taré corporel, mais c'est un dépravé, un déchu, un pervers, je l'accepte, mais si c'est une volonté dévoyée, n'est-ce pas parce que ses sentiments, — et la raison est le résultat de l'opposition des sentiments, — sont ordonnés dans une certaine direction ? Or, si l'homme pense et agit en criminel, n'est-ce pas parce que ses vibrations cérébrales, conséquences elles-mêmes de ses impressions externes et internes, l'obligent au moment à penser et à se déterminer de la sorte ? Si l'état psychologique de l'homme, après le crime, n'est plus ce qu'il était avant, s'ensuit-il que sa déchéance soit toujours l'effet et jamais la cause de la criminalité ? « Il n'y a que le premier pas qui coûte », je le sais bien, mais encore faut-il faire ce premier pas. Il en est du criminel comme de la femme qui s'abandonne et succombe.

Si le « libre arbitre » planait de toute son austérité sur la matière, si la « liberté morale » restait entière, malgré le milieu intérieur hérité ou acquis, malgré l'organe qui produit la pensée et provoque les actes, malgré les circonstances extérieures, pourquoi l'hérédité, le tempérament, la race, le climat, le milieu social, influenceraient-ils la criminalité, de l'aveu de tous ceux qui observent et ne se contentent pas de mots et de métaphysique ? Nombre de juristes veulent bien accorder que les influences physiques et physiologiques ont une certaine puissance sur la criminalité, mais se refusent à croire qu'elles soient irrésistibles. Sont-ils bien certains que sur des cerveaux mal équilibrés le mauvais exemple ne se transforme pas, à un moment donné, en une impulsion fatale ? Les alternatives d'abaissement et de relèvement moral, a-t-on dit encore, prouvent que le crime n'est pas une fatalité héréditaire. Soit ; mais cela ne peut que s'appliquer au *criminel d'occasion* dans tous les cas,

(1) Proal, *Le Crime et la Peine*, Paris, Alcan, 1892.

car le relèvement du vrai criminel, du criminel qui vit de et pour son crime, est bien rare. « Qui a bu boira », dit le proverbe. Il faut donc séparer, comme nous l'avons dit, la responsabilité morale de la responsabilité pénale. Avec cette théorie, il n'y a plus de justice, disent bon nombre de magistrats, il n'y a plus que de la sélection et de l'épuration. Qu'importe ! du moment où la société s'en trouve bien. Nous sommes avec le progrès, puisque nous sommes avec le mieux, avec la science.

L'homme, sur la terre, s'agite un instant ; ballotté par les événements, mais toujours gouverné par eux, il se croit libre ; il croit qu'il commande alors qu'il passe sa vie à obéir, oubliant que s'il flotte et surnage quelquefois, il sombre souvent. Sans doute la maxime « à chacun selon ses œuvres » est une haute pensée de philosophie sociale, mais combien succombent dans l'implacable *struggle for life*, qui pourtant ne manquaient ni d'activité intellectuelle ni de talents. Pour arriver il faut être souple et soumis ; alors un puissant du jour vous accroche à son manteau et vous hisse au pavois, mais entendons-nous bien, sous lui, quand ce n'est pas à ses pieds. Ainsi se font les cours ; ainsi triomphe l'impudente médiocrité ; ainsi se ravalent les caractères, et toujours ardent à dissimuler, l'homme prétend qu'il est libre ! Enchaîné par mille liens, il obéit inconsciemment, négligeant d'analyser les multiples conditions cosmiques et sociales dont il n'est que l'esclave. A ceux qui vantent la liberté morale, on peut rappeler ce mot de Bacon : « On ne peut commander à la nature qu'en lui obéissant. »

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	4
Tableaux généraux des diamètres, courbes, angles, indices de la tête osseuse	5
CHAPITRE I. — LE CRÂNE DES CRIMINELS comparé au crâne des sujets non criminels	27
I. — Poids, capacité, dimensions, angles et diamètres du crâne	27
II. — Forme du crâne	73
III. — Caractères de surface. — Examen de l'exocrâne et de l'endocrâne	96
CHAPITRE II. — LA FACE DES CRIMINELS	139
CHAPITRE III. — LE CERVEAU DES CRIMINELS	166
CHAPITRE IV. — LA PSYCHICITÉ DU CRIMINEL	215
CHAPITRE V. — LA PHYSIONOMIE DU CRIMINEL	241
CHAPITRE VI. — LE CRIMINEL ET LE CRIME	313
I. — Le crime et l'hérédité	316
II. — L'atavisme	324
Théorie atavistique, physique et morale	324
Théorie de l'atavisme moral ou bestial	328
Le crâne et l'infantilisme	334